



**LIFESAVING SOCIETY
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE**

*The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique*

DATE : 8 février 2019

DESTINATAIRES : Tous les athlètes canadiens

CC : Martin Leprohon, commissaire au sauvetage sportif

EXPÉDITRICE : Laura Tracey, gérante de la haute performance

OBJET : **Appel aux athlètes – Festival de sauvetage 2019 de la *Royal Life Saving Society***

Fidèle à son engagement d’offrir des occasions internationales aux athlètes de haut niveau, la Société de sauvetage est heureuse d’annoncer son intention de former une équipe pour participer aux championnats internationaux de sauvetage suivants :

Évènement : Festival de sauvetage 2019 de la *Royal Life Saving Society* du Commonwealth (RLSS)

Lieu : Leeds, Royaume-Uni

Dates : 21 au 23 novembre 2019 (tour du 18 novembre au 2 décembre 2019, sujet à changement)

Type : Sauvetage en piscine

Équipes : Équipe nationale – 5 femmes, 5 hommes
Équipe de développement – 5 femmes, 5 hommes (s’il y a assez de candidatures pour l’équipe nationale)

Ce festival (site Web : <http://www.rlsscommonwealth.org/festival-of-lifesaving/> et <https://www.rlss.org.uk/commonwealth-festival-of-lifesaving-event-information>) comporte deux volets : l’habituel Championnat du Commonwealth ainsi qu’un défi individuel d’habiletés de sauvetage se déroulant sur trois jours. Les athlètes canadiens doivent participer aux deux volets.

Le Championnat du Commonwealth inclut les épreuves suivantes (maximum de 2 compétiteurs dans chaque épreuve individuelle):

- Portage de mannequin sur 50 m
- Portage de mannequin avec palmes sur 100 m
- Remorquage de mannequin avec palmes sur 100 m
- Sauveteur d’acier sur 200 m
- Portage de mannequin en relais (4 x 25 m)
- Relais Medley (4 x 50 m)

Le Défi de sauvetage inclut les épreuves suivantes (épreuves individuelles, pas de nombre de compétiteurs maximal) :

- Réponse à une simulation d'urgence aquatique
- Réponse à une simulation d'urgence hors de l'eau (incluant la réanimation)
- Remorquage sur 50 m
- Lancer de la corde sur 12,5 m (individuel)
- Medley de sauvetage sur 100 m

Les critères de sélection sont conformes aux règlements et critères d'éligibilité de la RLSS du Commonwealth au moment de leur publication et sont sujets à changement. La Commission nationale du sauvetage sportif fera des efforts raisonnables pour aviser les athlètes si elle est mise au courant de changements aux règlements qui affecteraient les présents critères de sélection.

À la suite du Festival de sauvetage de la RLSS du Commonwealth, les athlètes participeront à un camp d'entraînement en vue de la Coupe Orange 2019 qui se déroulera la fin de semaine suivante.

Évènement : Coupe Orange 2019
Lieu : Eindhoven, Pays-Bas
Date : 30 novembre et 1er décembre 2019

Considérant les conflits potentiels avec des engagements professionnels ou scolaires, les athlètes auront la possibilité de participer uniquement au Festival de sauvetage de la RLSS du Commonwelath.

Tout athlète éligible peut soumettre un courriel faisant part de son intérêt à joindre cette délégation avant **23 h 59 (HAE) le 1^{er} juin 2019** à **Brian Miess, responsable du Comité des leaders techniques**, à l'adresse brian@lifeguarding.com.

Les membres des équipes seront annoncés à la fin des Championnats canadiens de sauvetage – Piscine 2019. Pour de plus amples renseignements ou clarifications, veuillez contacter Laura Tracey, gérant de la haute performance à l'adresse lssmanagerlaura@gmail.com.



LIFESAVING SOCIETY

The Lifeguarding Experts

FESTIVAL DE SAUVETAGE 2019 DE LA RLSS DU COMMONWEALTH CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉLIGIBILITÉ

Évènement :	Festival de sauvetage 2019 de la RLSS du Commonwealth
Lieu :	<i>John Charles Centre for Sport, Leeds, Royaume-Uni</i>
Dates :	21 au 23 novembre 2019 (tour du 18 novembre au 2 décembre 2019, sujet à changement)
Équipes :	Équipe nationale – 5 femmes, 5 hommes Équipe de développement – 5 femmes, 5 hommes
Frais :	3 200 \$ excluant le transport aérien / 4 000 \$ incluant le transport aérien (sujet à confirmation; comprenant le camp d'entraînement; réduction pour les athlètes participant au Festival de sauvetage uniquement)

Éligibilité

Le Festival de sauvetage de la RLSS du Commonwealth (les Championnats) s'adresse à ceux et celles qui ont le sauvetage dans le sang et qui ont fait preuve de leur engagement dans ce domaine – à ceux et celles qui sont des sauveteurs d'abord, et des compétiteurs en second lieu.

Pour être éligible à concourir au sein de l'Équipe canadienne ou de l'Équipe de développement lors des Championnats, l'athlète doit respecter les critères d'éligibilité suivants :

- Être un sauveteur de bonne réputation et en règle au sein de la société de sauvetage Canada.
- Être accrédité auprès de la Société de sauvetage **avant le 1^{er} juin 2019**.
- Être citoyen canadien, de naissance ou naturalisé, ou résident permanent du Canada.
- Se conformer aux règlements et aux politiques d'antidopage établis par le Programme canadien antidopage (PCA) et l'*International Life Saving Federation (ILS)*.
- Détenir un brevet Médaille de bronze, Croix de bronze ou Sauveteur national **à jour** datant d'au plus deux ans avant la dernière journée des Championnats.
- Être âgé d'au moins 16 ans en date du 31 décembre 2019.
- Les membres de l'équipe de développement ne doivent pas avoir fait partie de l'Équipe nationale senior aux Championnats mondiaux ou d'une équipe nationale aux Championnats du Commonwealth ou aux Jeux mondiaux. Les compétiteurs peuvent être sélectionnés plusieurs fois pour faire partie d'une équipe de développement.
- Accepter de participer à des entraînements ou de suivre un certain régime, comme requis par l'entraîneur de l'équipe.
- Être disponible pour toute la durée du tour.

- Soumettre un courriel faisant part de son intérêt à joindre l'Équipe nationale ou l'Équipe de développement **d'ici 23 h 59 (HAE) le 1^{er} juin 2019 à Brian Miess, responsable du Comité des leaders techniques, à l'adresse brian@lifeguarding.com.**

Principes de sélection

Les critères de sélection ont été conçus de manière à former une équipe qui fournira les meilleurs résultats globaux pour les équipes. Répondre à un critère de sélection n'assure pas automatiquement à un athlète une place au sein de l'équipe, puisque la contribution qu'apporte chaque athlète doit être évaluée par rapport à celle des autres athlètes répondant à un critère ou plus.

Critères de sélection pour l'Équipe nationale et l'Équipe de développement :

Les athlètes des équipes nationales devront être sélectionnés en fonction de leur performance antérieure aux épreuves figurant au programme du Festival de sauvetage de la RLSS du Commonwealth. Les performances antérieures seront évaluées de l'une des deux manières suivantes :

- 1- Les athlètes désirant être sélectionnés doivent avoir participé à au moins une compétition ou épreuve chronométrée sanctionnée entre le 2 septembre 2018 et le 1^{er} juin 2019, incluant les Championnats canadiens de sauvetage – Piscine 2019, les Championnats mondiaux de sauvetage 2018 (CMS), et les épreuves sanctionnées par la Commission nationale du sauvetage sportif (p. ex. des épreuves chronométrées nationales).
- 2- Autrement, l'athlète peut transmettre une déclaration d'intérêt formelle présentant les performances effectuées qui ne s'inscrivent pas dans le cadre décrit ci-dessus à **Laura Tracey, gérante de la haute performance, à l'adresse lssmanagerlaura@gmail.com d'ici le 1^{er} juin 2019.** Pour être considérée, la performance doit s'inscrire dans une compétition ou une épreuve chronométrée sanctionnée internationalement par l'ILS ou par une autre organisation sportive internationale et réalisée entre le 2 septembre 2018 et le 1^{er} juin 2019. Si l'athlète a participé à une compétition dans une autre discipline, l'épreuve doit être comparable à une épreuve faisant partie des épreuves prévues au programme du Festival de sauvetage.

Pour être sélectionnés, les athlètes admissibles doivent être choisis à l'unanimité par les membres du comité de sélection.

Les principaux éléments évalués pour la sélection de l'équipe seront considérés dans l'ordre suivant :

- Performance équivalant ou meilleure qu'une 32^e position (selon les temps préliminaires des équipes nationales aux CMS 2018) dans toute épreuve individuelle en piscine sanctionnée par l'ILS et figurant au programme des Championnats.
- Un podium dans la catégorie ouverte ou 15-18 ans des Championnats canadiens de sauvetage – Piscine 2019 pour n'importe quelle épreuve individuelle figurant au programme des Championnats.

- Dans l'éventualité où le comité de sélection jugerait les critères de sélection précédents insuffisants pour choisir les athlètes qui formeront l'équipe, le comité de sélection décidera des autres éléments à considérer relativement aux :
 - Meilleur temps dans toute épreuve individuelle en piscine sanctionnée par l'ILS, lors du Festival de sauvetage du Commonwealth, entre le 2 septembre 2018 et le 1^{er} juin 2019.
 - Meilleurs résultats dans des disciplines autres que le sauvetage (sanctionnés par une association sportive internationale reconnue) entre le 2 septembre 2018 et le 1^{er} juin 2019.
 - Résultats antérieurs lors de compétitions internationales reconnues pour l'épreuve de Réponse à une simulation d'urgence.

Comité de sélection

Le comité de sélection choisira les athlètes qui formeront l'équipe le 1^{er} juin 2019, à la suite des Championnats canadiens de sauvetage – Piscine 2019.

Remplaçants

Le comité de sélection peut, à sa discrétion, sélectionner un ou plusieurs remplaçants afin de s'assurer qu'un nombre suffisant d'athlètes soient disponibles et prêts à prendre part à la compétition et à assumer un rôle au sein de l'équipe dans l'éventualité où un athlète précédemment sélectionné devrait se retirer (pour des raisons de santé ou autres) ou être retiré de l'équipe.

Décision

Toute décision du comité de sélection est considérée comme unanime et finale.

Appels

Un athlète se sentant lésé peut porter en appel une décision du comité de sélection s'il croit que ce dernier n'a pas respecté la procédure établie dans la présente politique. L'appel peut donc porter sur le non-respect des procédures, mais ne doit pas concerner une décision particulière du comité.

L'appel doit être adressé au commissaire au sauvetage sportif dans les dix (10) jours suivant l'annonce publique de l'Équipe nationale et de l'Équipe de développement.

L'appel doit être fait par écrit et préciser :

1. en quoi la sélection en question du comité ne respecte pas la procédure;
2. la raison pour laquelle la décision est portée en appel; et,
3. les raisons ou circonstances entourant le présumé non-respect des procédures (les documents et éléments de preuve, le cas échéant, doivent être joints à l'appel).

L'appel doit être accompagné d'un dépôt de 100 \$ canadiens, qui sera remboursé si la décision portée en appel est infirmée.

La décision sera révisée par le commissaire au sauvetage sportif et deux membres disponibles de la Commission nationale du sauvetage sportif qui n'entretiennent pas de relation importante avec les parties impliquées, ne sont pas concernés par la décision portée en appel, et sont libres de tout autre parti pris ou conflit, qu'il soit réel ou perçu.

Retrait de l'équipe à la compétition

Ces critères de sélection ne garantissent pas la participation d'une délégation canadienne complète. Si cette situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet sur la manière d'appliquer les critères de sélection afin de refléter ces changements. La Société de sauvetage Canada s'engage à offrir à ses membres la possibilité de vivre cette expérience internationale de sauvetage sportif et évitera donc tout changement dans la mesure du possible afin d'en assurer la sécurité et la qualité.